



INNOVER EN CORSE - INNUVÀ IN CORSICA

**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE POST-
INCUBATION
du 12 MARS 2022**

Entre **L'Incubateur de Corse porté par l'Association INIZIÀ**
Maison du Parc – ZI Erbajolo – 20600 BASTIA.
Ci-après désigné par « **L'INCUBATEUR** » et représenté par son
Directeur nommé par la délibération n° 20131209-1 du Conseil
d'Administration d'INIZIÀ en date du 9 décembre 2013,

D'UNE PART,

Et **M. Jean-François GUIDERDONI,**
- né le 28 février 1971 à Paris et demeurant à Petreto-Bicchisano,
Représentant légal agissant en qualité de directeur de la société Autonomous
Clean Water Appliance (ACWA) Robotics, dont le siège social est sis Hameau I
Crocì, 20140 Petreto-Bicchisano, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 841
218 118.

Ci-après désigné par « **L'ENTREPRISE** », dûment autorisé aux fins des présentes,

D'AUTRE PART.

- Vu la convention de post-incubation signée le 12 mars 2022 entre L'INCUBATEUR et L'ENTREPRISE;
- Vu la délibération n° 13/167 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2013 portant approbation de l'évolution du mode de portage et des missions du dispositif régional d'incubation d'entreprises innovantes de Corse ;
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse – l'Agence de développement économique de la Corse et INIZIÀ pour la période 2017-2020 du 25 septembre 2017 ;
- Vu l'arrêté N° 20/1724 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse approuvant la demande de prorogation de la convention CTC ADEC-INIZIÀ n°170083ADEC jusqu'au 31/12/2022.

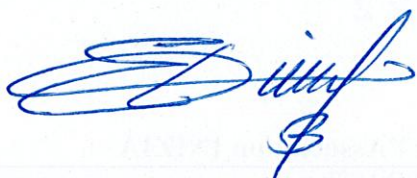
Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Durée

La convention susvisée est prorogée d'une année supplémentaire. Celle-ci prendra fin le **12 mars 2023**.

Fait en 2 exemplaires à Bastia le : **12 mars 2022**

Pour L'INCUBATEUR :



Emmanuel PIERRE

Pour l'ENTREPRISE:



Jean-François GUIDERDONI